

BALADE A LA VICOMTÉ SUR RANCE (première partie)

La Vicomté sur Rance ! Terre frangée par la Rance, belle, magnifique de naturel, elle est le prolongement de notre commune, séparée d'elle par un simple moulin de mer, celui de la Falaise.

Nos promenades, jusque ce jour, étiraient nos pas silencieux et rêveurs sur le sol côtissois, sans jamais sortir de ses frontières fluides et limpides. Pourquoi ? Ourlé par la rivière sur babord, notre vaisseau empli de verdure, reçoit sur sa droite un long ruisseau, le Gué Parfond ; ce dernier, nous séparant de Saint-Hélen, nous ramène toujours à la rivière, prolongé qu'il est par le ruisseau de Ste-Suzanne.

Notre monde pédestre ne pouvait-il pas aborder d'autres territoires nés ailleurs mais tout aussi visuels ?

La rivière de Rance arrose et baigne d'autres terres et rivages. Elle contient aussi certains havres tranquilles dans lesquels, très souvent, vient se recueillir tout un monde de volatiles, aux vols discrets et sans bruit. Le monde des oiseaux est ici toujours merveilleux à redécouvrir ; sa quête aérienne, recherchant la plénitude des eaux pour se poser, ressemble alors étrangement à notre propre envol

quand, tous réunis, notre groupe de promenade parcourt les longs sentiers naturels pour apprécier des moments de quiétude partagée, moments toujours trop tôt écourtés par des heures impératives, celles de nos retours respectifs.

Notre dernière promenade, que nous voulions tous cependant être dans le prolongement de nos évasions coutumières, fut celle qui nous amena de l'autre côté. La frontière n'existant plus, nous avions alors choisi le port du Lyvet, très souvent amarré à un ciel bleu étiré, pour aborder notre nouvelle escapade et suivre, sur le prolongement de ses rivages, la rivière que nous aimons tant. Donc, le port du Lyvet nous attendait, empli de bateaux aux couleurs diverses dédoublées par les eaux ; nous attendaient aussi des visages nouveaux venant de terres plus lointaines,



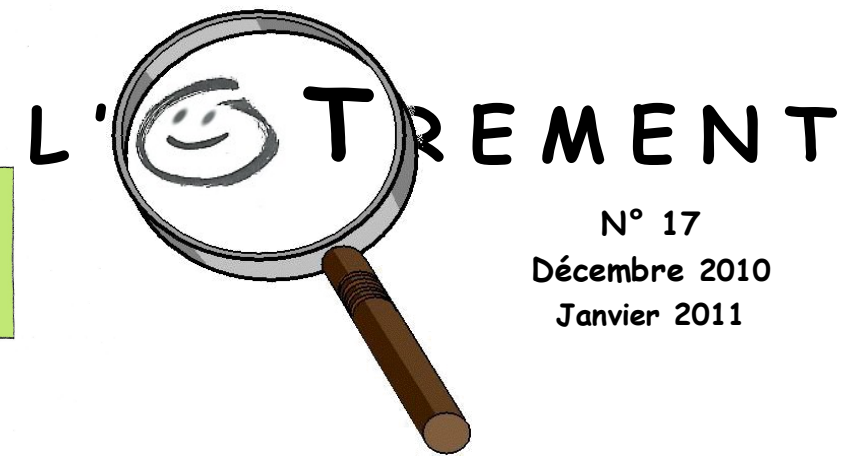
comme celles de Trévron ou d'Evran. Notre surprise fut grande et joyeuse quand nous découvrîmes ces têtes nouvelles emplies de nos mêmes envies, voulant partager un même moment, un même plaisir, un même bonheur. Notre cercle s'agrandissait-il ?

Il n'y avait ce jour là qu'un seul enfant pour nous accompagner, mais un enfant au visage très souriant. Nous, qui n'étions que des adultes, avons cependant ressenti dans nos têtes respectives un bonheur identique au bonheur de cet enfant ; était-ce le fait d'être tous de nouveau réunis ?

Le premier pas fut lancé sous un soleil présent ; il avait plu très tôt ce jour là, dès le jeune matin. Les premières vieilles cabanes de pêcheurs, certaines remises à neuf, aussitôt nous accueillirent.

Images d'un passé pourtant pas si lointain, elles ressemblent toutes à de vieilles entités vivantes, lesquelles, ancrées dans les vases de la rivière, semblent ne plus vouloir quitter ce monde ici si naturel. Nos pas nous entraînant, nous aperçûmes ensuite un vieux sablier lequel hier, lui aussi, décida de venir en ce lieu pour pouvoir jeter une dernière fois son ancre, une ancre définitivement accrochée mais ancrée et offerte à la folle destruction de la déchéance.

Avez-vous déjà vu le havre du Dic et son vieux sablier toujours appelé le Louis ? Il s'efface un peu plus, jour après jour, tout doucement, avalé par la solitude régnant en ce lieu telle une immense maîtresse. Il y a déjà longtemps qu'il ne descend plus la Rance ; son corps, désormais empli de vase lourde, ne jettera plus jamais, dans les seules journées ensoleillées, son ombre sur les berges qu'il a si longtemps suivies. Il ne restera bientôt de lui plus qu'une seule image, une image mentale née au plus profond de notre souvenir, laquelle demain peut-être disparaîtra de nos mémoires, à l'inverse de nos visages. **Jean-Pierre Fournier** (la suite dans notre prochain numéro)



N° 17
Décembre 2010
Janvier 2011

EDITO

Pourquoi assister aux réunions du Conseil municipal ? A plusieurs reprises dans ces colonnes nous avons incité les habitants de nos 3 communes associées à assister à ces réunions. Force est de constater que ce n'est toujours pas la foule, mais à plusieurs reprises nous avons vu des personnes qui ne venaient pas habituellement et c'est peut-être un signe d'encouragement.

Nous sommes souvent nombreux aux réunions publiques consacrées au centre bourg, à la zac ou à d'autres thèmes, et c'est toujours intéressant. Eh bien les Conseils Municipaux font aussi partie des réunions publiques où nous pouvons nous rendre et dynamiser ainsi la vie démocratique.



Assister au conseil municipal, c'est prendre part à la vie de la commune comme citoyen de Lanvallay ; c'est assister à des échanges parfois fructueux, parfois houleux ; c'est comprendre comment fonctionne la démocratie locale. Avoir un mandat électoral n'est pas « un chèque en blanc ». La nature de la « pièce de théâtre » qui se joue chaque mois dépend à la fois des sujets abordés mais aussi du public présent, car même s'il n'a pas droit à la parole, il montre par sa présence, l'intérêt qu'il porte à ce travail de parlementaire local. L'influence-t-il ? Nous n'avons pas la prétention de le croire, quoique... Toutefois nous avons aussi remarqué que lorsque des habitants sont présents, lors de discussions sur des problèmes spécifiques les concernant, les débats sont souvent plus animés.

Par contre, si le public avait à sa disposition les mêmes documents que les élus et la presse, il serait plus aisé, plus facile pour lui de suivre les débats.

Être présent au Conseil municipal, c'est une façon de prolonger son vote et de suivre ce que les élus font du mandat qui leur a été confié.

Celui qui a inventé la Noël
c'est un mec qui devait
tenir un magasin

Jean-Marie Gouriou

**Joyeux Noël
et une
Otrement
Bonne année**

Dimanche 19 décembre :
10h -18h - Marché de Noël à Lanvallay, salle des fêtes. APE de Lanvallay.
En « guest star », **Fred Simon** dédicacera son dernier album « *L'appel de la forêt* » de 15h à 17h.

Jeudi 30 décembre : festival musical Vibromachine @ soit 3ème édition, 7 lieux de concert. Dinan
rock, électro, DJ...

Mercredi 12 janvier 2011 :
concert Jacobambins : 14h30
Le Roi Singe (à partir de 6 ans) au Théâtre des Jacobins - Dinan

vendredi 28 janvier :
Assemblée Générale de Lanvallay Autrement
Salle des Chais à 20h30

LA FAMILLE COTIS VEUT COMPRENDRE !



Nous contacter

Courriel: lanvallayautrement@voila.fr

Blog: <http://lanvallayautrement eklablog.com>

Tel: 02 96 85 94 06



LE CONSEIL MUNICIPAL VU AUTREMENT

Conseil municipal du 26 septembre 2010

17 architectes avaient posé leur candidature pour la rénovation-extension de la mairie. 3 ont été retenus pour concourir ; aucun élément sur les raisons du choix, sur les références de ces architectes (la salle est pourtant équipée d'un vidéo projecteur...). L'objectif de "basse consommation" n'a, d'entrée de jeu, pas été retenu (et pourtant la performance basse-consommation sera la norme exigée par la nouvelle réglementation thermique en 2012... L'anticipation ne semble pas être la préoccupation du jour). Les architectes produiront des esquisses d'ici fin novembre. Des élus s'inquiètent de la méthode : une des trois esquisses sera-t-elle la bonne, pourra-t-on l'amender ? (C'est tout le problème du concours d'architecte pour cette taille de projet. On choisit par défaut la solution qui semble la meilleure (ou la moins mauvaise). En effet, les architectes n'auront pas eu la possibilité d'échanger librement avec la municipalité et les utilisateurs, pour étudier les enjeux, les problèmes à résoudre... Dans le cas d'une réhabilitation de bâtiment, il est souvent préférable de retenir un cabinet d'architecte sur dossier et références. Ce cabinet propose ensuite deux ou trois solutions que la mairie peut faire évoluer avec l'architecte pour aboutir à une solution souvent plus adaptée aux besoins réels. Dans le cas d'un concours, l'esquisse choisie ne peut évoluer que sur des détails.) Les travaux, rénovation + extension, sont estimés à 525 000 euros. On ne sait pas encore si le bureau de poste sera intégré au projet, ou transféré ailleurs. Un défibrillateur a été installé au local de la salle des sports ; la question de la formation des associations à son utilisation n'a pas été abordée. Retenons enfin que la commune se mettra en conformité avec un décret de 2001 sur la santé et la sécurité du personnel communal, par le biais d'une série d'entretiens, démarche assurée par un cabinet d'étude et subventionnée.

Conseil municipal du 28 octobre 2010.

C'est avec angoisse que nous avons entendu l'ordre du

jour de ce conseil municipal. En effet, les questions financières y tiennent la dragée haute. Oh, ce n'est pas que les questions de budget, de dépenses et de recettes ne nous intéressent pas, loin de là! Le problème réside plutôt dans la «communication» du sujet. On vous explique... Pour ceux qui ne sont jamais allés assister à un conseil municipal à Lanvallay, nous vous plantons le décor : une belle salle, des tables installées en configuration «banquet», des sièges à dossier droit et assises molletonnées. A l'entrée de la salle, une rangée de chaises droites paillées (pour le public, gare à vos fesses au bout de 3 heures...) et une table avec deux sièges (molletonnés) pour la presse. A l'autre bout de la salle, un bel écran de projection. Or, pas de projection lorsqu'il s'agit de budget, ce qui est un comble! Les conseillers et les journalistes ont eu au préalable leur petit dossier développant les sujets à l'ordre du jour, tableaux, dépenses, recettes, fonctionnement, budget supplémentaire, attribution de compensation, etc, etc... Monsieur le



Maire lit les tableaux, énumère les postes... Les citoyens qui ont fait l'effort de se déplacer, qui ont renoncé au match de foot à la télé, ont vraiment du mal à suivre sans aucun support visuel. Pourtant, les conseils municipaux sont publics pour permettre, entre autre, à chaque citoyen de pouvoir s'informer et comprendre les décisions communales prises en son nom! Un petit graphique de temps en temps ou quelques «camemberts» en couleur en disent souvent plus long que de grands discours. En même temps, les conseillers municipaux qui ont les documents sous les yeux s'y retrouvent-ils mieux ? D'ailleurs, à la question du maire : «C'est clair pour tout le monde?» personne ne répond. Donc, résumé des débats pour ce soir là : tout va bien, on gère. Malgré tout, une question nous taraude : Pourquoi, quand un conseiller pose une question, émet une suggestion, celle-ci nous semble-t-elle vite éludée si elle ne va pas dans le sens de la décision à voter ? Ce fonctionnement de la «démocratie locale» nous laisse perplexes. Alors, le conseil municipal ne serait-il qu'une chambre d'enregistrement ?

PIROUETTE

Monsieur le Maire a tenté, dans le numéro 10 du bulletin municipal, d'apporter des précisions à notre article concernant la petite enfance et notamment les conséquences financières pour la commune (l'Autrement N°16).

Cela paraît d'une intention louable, mais sont-ils nombreux celles et ceux qui ont eu la chance de comprendre ces explications ? Nous en doutons. Monsieur le maire aurait pu aussi, dans cette mise au point, compléter le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2010 paru dans le bulletin municipal N°9 :

- en disant que la délibération qu'il proposait en début de séance a été rejetée par la totalité des adjoints et des conseillers.

- en disant « que la municipalité n'a pas pensé au transfert de charges lors de la décision de créer un jardin d'enfants à Lanvallay » Quel aveu !

- en disant que « des élus siégeant depuis longtemps déjà à la CODI déclaraient ne toujours pas comprendre les mécanismes de calcul pour le transfert de charges »

- en disant que des élus considéraient « que la somme de 16 975€ à la charge des contribuables de Lanvallay (somme à reverser à la CODI), était de l'argent jeté par les fenêtres ».

En clair, le Maire a été mis en minorité par la totalité de son Conseil municipal. Situation très rare. Car les faits sont bien là. Lanvallay s'est « fait avoir » lourdement sur le plan financier (aménagement de l'ancienne école maternelle à la seule charge de la commune).

Nous profitons de cet article pour vous inciter à assister aux séances du Conseil municipal (voir Edito) .

Si on en parlait ?

Combien coûterait la rénovation-extension de l'école élémentaire ? Que devient la réflexion sur la fusion des communes associées?



ADHÉSION À L'ASSOCIATION LANVALLAY AUTREMENT POUR 2010

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail : Tel : /

Coût de l'adhésion à partir de 5 €

montant versé (.....€)

à retourner chez: R. Mahé 5 impasse Edgar DEGAS

MAUVAISE GRAINE

« Les mauvaises herbes ! » Une expression qui condamne des plantes peut-être pas si mauvaises que ça! Dans cette famille si mal aimée, de nombreuses plantes sont nécessaires aux insectes utiles qui contribuent à l'élimination des parasites. Il faut savoir que certaines personnes vont jusqu'à cultiver les maudites... Alors!...

Mais si leur présence nous dérange sur le trottoir, à la sortie de notre maison, sur une allée, par exemple, si la vue des vilaines nous est insupportable, n'hésitons pas à agir! Soyons sans pitié! Arrosons-les par surprise, avec de l'eau chaude (salée, de préférence); elles n'aiment pas du tout ça. Une autre solution, moins cruelle, plus loyale, mais infaillible, radicale, récemment mise au point par un de nos immenses chercheurs est..... l'arrachage manuel, méthode, oh combien révolutionnaire. Son efficacité est imparable! Alors, si ces « mauvaises herbes » nous gênent vraiment, n'hésitons pas, le personnel communal ne nous en voudra pas.



ASSO'TREMENT

Le 28 novembre dernier, la salle des fêtes de Lanvallay a résonné de rires et de bravos. En ce dimanche nuageux et frisquet les amateurs de théâtre s'étaient donné rendez-vous pour déguster ensemble la pièce de Feydeau intitulée : Le Dindon et présentée par la Jeune Compagnie, particulièrement talentueuse. 300 personnes (nos excuses aux 40 personnes que nous avons dû refuser) ont apprécié la mauvaise foi de Mr Pontagnac, les facéties de Vatelien, les roucoulades et jérémiades de leurs épouses, les situations burlesques qui ont jalonné tout le spectacle. Il était très plaisant de voir réunis autour de cette comédie des spectateurs de 7 à 107 ans, tous aussi ravis les uns que les autres, les enfants présents n'étant pas les derniers à s'esclaffer. Nul doute que le dindon de l'après-midi ne fut pas le public.



La culture était décidément à l'honneur en ce week-end de novembre à Lanvallay puisque notre commune accueillait le groupe de Jazz Terlat dans le cadre des spectacles délocalisés du théâtre des Jacobins le 26. Une belle soirée musicale d'ailleurs avec des musiciens généreux et chaleureux, cette fois Lanvallay autrement n'y était pour rien (NDLR). Espérons que nous verrons se renouveler de telles initiatives à Lanvallay, la culture n'est-elle pas l'affaire de tous ?

LE SAVIEZ-VOUS ?



Certains d'entre vous ont peut être vu (et pratiqué ?) ces toilettes sans eau du Fort la Latte? C'est futé, ça ne consomme pas d'eau, et ça ne produit pas «d'eaux usées» non plus. Dans un cas comme celui-là, isolé, c'est la meilleure solution. Certains pays adoptent même des solutions comparables « en ville », comme en Suède où des urines stériles et riches, sont séparées et utilisées en irrigation. Ça surprend de prime abord dans notre pays où on a, par exemple, peur des « boues d'épuration » (parfois à raison, souvent à tort), mais force est de reconnaître que notre « modèle » d'assainissement est paradoxal : en mélangeant tout, on sur-pollue des centaines de litres d'eau...potable...chère à produire. Et il faut épurer des volumes d'eau toujours plus considérables...et les cours d'eau n'en peuvent plus...et les subventions se tarissent !!! Certes, du chemin a été parcouru avec la récupération d'eaux pluviales (autorisée depuis 2008 seulement !),

mais il faudra certainement aller plus loin. C'est un des messages d'un film... dont nous vous réservons la surprise pour un des ces jours. Et vous retrouverez aussi ce thème dans un article publié par un de nos rédacteurs en juin dernier, disponible en lien sur le blog.